



Bottes de sécurité, destinées aux travaux avec matériels à jet fluide très haute pression.

Bottes de sécurité de construction multicouche pour la protection contre le balayage de jet d'eau jusqu'à 800 bar :

- Bout du pied protégé par une coquille métallique
- Protection du milieu du pied et du tibia constituée d'une épaisse couche de matériaux
- Semelle antistatique et antidérapante, protection anti-perforation par semelle intermédiaire métallique
- Zone d'absorption d'énergie au niveau du talon avec ergot de déchaussage.

Ces bottes sont produites sans utilisation de matières toxiques ou nocive (Directive 91/338/CEE), fabriquée en matière PPlus™, un composé spécial breveté constitué à partir de PVC, résistant aux graisses animales, aux huiles, à la soude caustique, aux détergents et acides.

Certification CE 89/686/CEE, Norme EN ISO 20345 SRC S5.

Tailles : 39 à 48.

Couleur : jaune, semelle noire.

La protection haute pression a été testée conformément aux règles de contrôle BGR 191 (voir tableau ci-après).

Modèle	PRIMO 800
Référence	301-8162-00xx-646
Force de recul	117 N
Diamètre de buse à jet rond	Ø 1,0 mm
Distance buse/botte	75 mm
Vitesse de passage	0,2 m/s
Débit	17,7 l/min
Pression de test	800 bar
Passage du jet sur le devant du pied au niveau de la coquille et sur le cou-de-pied.	
Matière	PPlus™ (à base de PVC)
Poids (taille 43)	2,8 kg

Lors de la commande, remplacez les xx par la taille désirée (taille 39 à 48).

Exemple : pour les **PRIMO 800** en taille **42**, indiquez la référence comme suit : 301-8162-0042-193.

Les associations professionnelles ne recommandent que les bottes utilisables à partir de 1700 bar. Pour la certification, des prescriptions spéciales ont été établies par le centre d'essai et de certification.

Nos bottes sont conformes à la norme EN ISO 20345:2011 SRC S5 et testées selon les règles de contrôle BGR 191, alinéa 3.1.5.5.3 (Règles Professionnelles de Sécurité et d'Hygiène du Travail - Usage de protection de pieds et de jambes), attestation par l'organisme notifié n° 0299.

Attention aux risques de grippage : Beaucoup de composants utilisés dans les systèmes de jets d'eau à haute pression sont réalisés en acier inoxydable. Cette matière offre de multiples avantages, en revanche les filetages sont sensibles à la corrosion et sont sujets au grippage lors du vissage des raccords, et

notamment inox sur inox. Un grippage peut rendre inutilisable un composant, et ceci de façon irrémédiable. Les filets doivent être parfaitement nettoyés et exempts de défauts (écrasement, éclis, bavures, copeaux, limaille, poussières...), ensuite ils doivent être protégés par l'utilisation d'un lubrifiant antigrippage de haute qualité pour les raccords avec portées étanches (cône avec ou sans joint, extrémité dressée avec joint, embout lisse usiné...), pour les autres il faut recouvrir le filetage conique mâle (NPT par exemple) d'une bande de Teflon recouverte du lubrifiant antigrippage. Les précautions d'anticorrosion et d'antigrippage doivent également être prises en compte pour d'autres matières et notamment l'aluminium. Toutes nos pièces filetées ou taraudées sont contrôlées et vissées sur la partie complémentaire (mâle ou femelle) avant la livraison, en conséquence, aucune demande d'échange ne sera acceptée, les risques de grippage éventuels ayant été écartés. Bien vérifier à la réception que le matériel n'a pas été endommagé pendant le transport. Pour une **sécurité optimale et pour préserver longtemps votre investissement**, utilisez nos kits d'outillages adaptés et notre lubrifiant anti-grippage « **Antigripinox** » (voir nomenclature et secteur outillage de nos catalogues).

Précaution d'utilisation des outils Haute Pression (buses...) : Avant chaque utilisation d'un outil, nettoyer les filetages et rincer les flexibles avant le montage de l'outil final. Nettoyer régulièrement les filtres et veiller à leur bon état (état général, état des poches, état des joints, portées de joints...). Contrôler le bon fonctionnement des jets avant de les mettre en pression. Utiliser un guide ou une extension rigide lorsque le Ø de la canalisation excède la longueur de la buse et du raccord de flexible. S'assurer que l'ensemble des composants utilisés (raccords, flexibles, buses...) correspond à la pression de service. Dans tous les cas la pression devra être adaptée au composant le plus faible.

Le non-respect de ces règles élémentaires entraînera de facto l'annulation de toute garantie éventuelle, cela est parfaitement remarquable au niveau de l'état des joints, des garnitures d'étanchéité, des parties en frottement (par exemple les cônes mâle et femelle sur les buses rotatives fonctionnant sans fluide visqueux et sans système magnétique).

Buses et outils rotatifs : Après chaque utilisation, laver la buse ou l'outil puis la sécher à l'aide d'une soufflette d'air. Ensuite, souffler l'intérieur de la buse ou de l'outil avec une soufflette d'air jusqu'à ce que la totalité de l'eau résiduelle soit évacuée par les trous des gicleurs et les différents orifices (le non-respect de cette recommandation accélèrera l'usure de la buse et d'autant plus vite avec une eau à forte teneur en calcaire). Particularité pour les buses rotatives sans fluide visqueux ou système magnétique : après séchage effectuer une lubrification interne avec une huile pénétrante (par exemple vaporisateur WD-40), excepté dans les cas où il y a des joints en caoutchouc en interne.

Important : lors de la commande de matériel ou d'outils Haute Pression et afin d'obtenir les meilleurs résultats, il faut fournir les informations suivantes : débit de la pompe en l/min ; pression de la pompe en bar ; Ø, longueur, type du flexible haute pression et filetage de connexion en précisant s'il est mâle ou femelle ou toute autre information technique nécessaire.

Avertissement : afin d'éviter d'éventuels dommages aux matériels et aux personnes lors de l'utilisation des buses et accessoires, HP, THP, UHP ; nous recommandons de mettre le système en pression graduellement après insertion et fixation à l'intérieur de la canalisation, ***l'opérateur devant systématiquement se tenir éloigné***. Le constructeur et le distributeur ne peuvent pas être rendus responsables des éventuels risques ou accidents liés à une mauvaise utilisation des matériels, outils et accessoires, ceux-ci doivent être utilisés exclusivement pour l'usage prévu lors de la conception et de la fabrication. Seul le personnel formé et autorisé pour l'utilisation du matériel haute pression peut se servir de ce matériel. Avant toute utilisation, l'opérateur doit avoir pris connaissance de la notice et des préconisations d'utilisation, des consignes de prévention et de sécurité et des conditions générales de vente qui lui ont été remises.

Spécificités pour buses Runner, Viper, Typhoon 10, Banshee, Badger-P4, Spitfire, Warthog WV... : Les principales caractéristiques qui donnent aux buses Runner, Viper, Typhoon 10, Banshee, Badger-P4, Spitfire, Warthog WV et autres buses de technologie similaire, un rendement exceptionnel sont :

- Une technologie brevetée utilisant l'eau Haute Pression comme roulement entre un cône mâle et un cône femelle (plus de fluide visqueux, ni système magnétique, ni joints, ni roulements à billes), rendant ainsi la buse extrêmement simple à entretenir.
- Le principe d'écoulement d'eau et le contrôle de la vitesse de rotation (freinage assuré par le film d'eau entre le cône mâle et le cône femelle, à la place du fluide visqueux sur les anciennes générations), favorisant l'action et la puissance des jets d'eau. La contrepartie de cette technologie étant une petite consommation supplémentaire pour assurer le refroidissement.

Extrait de nos Conditions Générales de Ventes, version A/Y11 :

Garantie : Lors de la livraison, ce matériel est dépourvu de tout défaut ou vice de fabrication. Tout défaut de matière ou de vice de fabrication reconnu sur nos matériels, ne peut donner lieu qu'au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses par nous ou par nos fournisseurs le cas échéant, dans ce cas ce sont les conditions de garanties du constructeur qui seraient appliquées. Toutes nos pièces filetées ou taraudées sont contrôlées et vissées sur la partie complémentaire (mâle ou femelle) avant la livraison, en conséquence, aucune demande d'échange ne sera acceptée, les risques éventuels de grippage ayant été écartés. Bien vérifier à la réception que le matériel n'a pas été endommagé pendant le transport. Sauf indications particulières, la durée de notre garantie est de 6 mois et commence à courir le jour de la sortie d'usine. Dans des cas exceptionnels, expressément convenus, nous garantissons éventuellement les frais de main-d'œuvre sur site lorsque la réparation est effectuée par nos soins, les frais de déplacements (hébergement et restauration) sont toujours à la charge du client. La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peut en aucun cas avoir pour effet de prolonger le délai de garantie initial. Tout retour de matériel doit se faire en port payé, de même la réexpédition sera à la charge du client. La garantie ne peut être accordée qu'après expertise des pièces défectueuses et retour dans nos ateliers ou sur site par un de nos ingénieurs, les pièces livrées avant acceptation expresse de la garantie seront facturées, un avoir sera fait si la garantie est accordée après la livraison, pour un matériel identique ou de prix égal. Le matériel, l'équipement ou l'outil faisant l'objet d'une demande en garantie ne devra pas avoir été démonté par le client. La moindre intervention sur un matériel, équipement ou outil incriminé, et notamment le nettoyage interne ou la suppression de diverses traces, annulera de facto toutes possibilités de prise sous garantie. Les pièces remplacées sous garantie restent la propriété d'ACH-France, la non-restitution spontanée de ces pièces, sous 15 jours maximum dans nos ateliers, annule la garantie. Les opérations, de dépannage, de réparation, d'assistance technique, de maintenance, de développement de logiciel, d'élaboration de programme, de contrat d'entretien, d'étude ; la vente de flexibles, de buses non-rotatives, de dispositifs anti-coup de fouet, d'EPI ; ne donnent lieu à aucune garantie autre que celle d'une bonne exécution desdites opérations ou d'une fabrication dans les règles de l'art exempte de défauts de matière ou de fabrication ; sauf convention expresse contraire. La garantie est refusée par ACH-France dans les cas suivants : pièces d'origine remplacées par des pièces ne provenant pas de la société ACH-France, modification de notre matériel, défectuosités dues à une négligence de l'utilisateur ou à un défaut d'entretien, réparations effectuées par des tiers non reconnus par nous, inobservation des conditions d'utilisation, incendie, inondation, humidité permanente ou accidentelle, mauvais état des lieux, émanations chimiques, phénomènes d'irradiation, agents atmosphériques, catastrophes naturelles, guerre civile, grève et en général toute dégradation due à l'usure normale des matériels et installations. La responsabilité de la société ACH-France se limite au remplacement ou à la réparation des pièces reconnues défectueuses, sans que nous puissions être tenus au paiement d'une indemnité ou de redevances pour des frais ou pertes directes ou indirectes consécutifs à l'impossibilité d'emploi partielle ou totale de nos matériels. Toutes adjonctions d'un élément quelconque n'étant pas de notre fourniture ou d'une modification



sur un matériel de notre fourniture ou sur une de nos installations propres, cotraitées ou sous-traitées, toute intervention sur un logiciel ou un programme, annulent de fait toutes garanties matérielles ou immatérielles et dégage totalement notre responsabilité sur le plan technique, juridique et commercial, excepté dans les cas où nous aurions donné explicitement notre accord. Ceci est applicable également dans le cas de modification apportée sur une offre de prix ou sur un devis et notamment lorsqu'il y a une substitution d'un composant de notre fourniture.

La présente garantie annule et remplace toute garantie précédente explicite ou implicite, y compris les garanties implicites de valeur marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Elle ne saurait endosser ni autoriser quiconque à endosser toute autre responsabilité au nom de ACH-France en relation avec la vente de ses produits. La société ACH-France ne fournit aucune garantie quant aux pièces ou produits fabriqués par des tiers. La garantie n'est pas transférable à des tiers, même en cas de revente du matériel.

Livraisons : Bien vérifier l'intégrité du colis et contrôler les quantités et les caractéristiques du matériel, aucune réclamation ne sera admise pour les livraisons sur Villefontaine ou à l'extérieur quand elles seront effectuées par nos soins, dans les cas contraires le délai de réclamation ne pourra excéder huit jours à compter de la date de départ de notre magasin et devra être formulée par lettre recommandée.

Dès réception du colis, en présence du livreur, vérifier son intégrité et contrôler avec le bon de livraison les quantités et la qualité des marchandises. En cas de désaccord, le signaler immédiatement par téléphone, puis par écrit. Passé un délai de 24 heures, la livraison est considérée totalement acceptée dans tous ses termes, et ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation. La signature du bon de livraison ou du bon de transport vaut acceptation sans conditions de la conformité et de l'intégrité de la livraison.

Les matériaux d'emballage (sachets plastiques, élément en polystyrène...) doivent être tenus hors de portée des enfants, car ils constituent une source potentielle de danger.

Transports : Les matériels voyagent aux risques et périls du destinataire même si le transport est effectué par nous et dans nos propres véhicules, il appartient au destinataire de vérifier les expéditions et de faire les réserves écrites et recours sur les bordereaux de transport, ainsi que de confirmer les constatations par lettre recommandée au transporteur dans les 48 heures qui suivent la livraison. Cette clause est applicable quel que soit le mode d'expédition et de règlement du transport (port dû, payé...). Notre responsabilité cesse dès que le matériel a été pris en charge par le transporteur.

Données techniques - Documents - Programmes - Logiciels... : Les marques, références, caractéristiques, notes... figurant sur tous nos documents et produits ; sont sujettes à modification sans préavis et ne représentent aucunement un engagement de la part de la société ACH-France. Lorsque nos documents sont utilisés, dans un but commercial ou autre, leurs contenus ne peuvent en aucun cas nous être opposable pour une quelconque réalisation ; ayant un souci constant d'évolution technologique de nos produits, nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Nous sommes à votre disposition pour étudier tous types d'équipements spécifiques. Les plans, schémas, notices, fiches techniques, documentations, catalogues, manuels d'utilisation et de maintenance, logotypes, dessins, illustrations, textes, visuels, supports audio et vidéo..., sont la propriété exclusive de la société ACH-France ; ils ne peuvent être communiqués, reproduits totalement ou partiellement, représentés, interprétés ; diffusés et/ou publiés par impression, photocopie, informatique, TIC ou de quelque façon que ce soit, utilisés (loi du 1^{er} juillet 1992) sans autorisation écrite par ACH-France ; nous autorisons nos clients à les utiliser à des fins strictement personnelles dans le cadre professionnel, et en aucun cas, pour toutes opérations quelles qu'elles soient visant à transmettre directement ou indirectement notre savoir-faire à des entreprises concurrentes (directement ou indirectement), pour faire des demandes de prix... Tous nos documents, créations et supports sont protégés par le Copyright ©, ils sont soumis aux lois européennes et à la loi française n° 57-298 du 11 mars 1957 et les articles du Code de la propriété intellectuelle n° L 122.4, L 335.2 et L 335.10. Le contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires. Les programmes et manuels de formation, les logiciels et programmes informatiques restent la propriété de la société ACH-France, le prix payé par le client concerne uniquement le droit d'utilisation, ce droit n'est pas transférable.

En cas de vente de cession ou de vente à un tiers, le nouvel acquéreur devra acquitter son droit d'utilisation des logiciels, programmes, plans... qui sont la propriété d'ACH-France ; dans le cas contraire, c'est le client initial qui restera redevable de cette somme. La société ACH-France n'est pas responsable des erreurs typographiques ou autres qui pourraient se glisser par inadvertance dans les documents et divers supports remis par elle.

Les noms de sociétés tierces, les noms de produits cités dans nos documents peuvent être les marques commerciales et/ou les marques déposées de leurs propriétaires respectifs. Les sigles « © », « ® », « ™ »... ne sont pas obligatoirement utilisés dans l'ensemble de nos documents. Il ne peut s'agir dans ce cas que d'une omission qui n'enlève en aucun cas la valeur ni la propriété originelle, il suffira que ce point nous soit signalé pour apparaître dans une future mise à jour des Conditions Générales de vente et/ou documentaire.

Sauf indications particulières, les pressions sont données en bar et les débits en l/min ; les puissances données sont des puissances électriques, dans le cas où les puissances seraient mécaniques, pneumatiques ou hydrauliques, il appartient au client de nous les signaler, sans contre-indication faite à la suite de nos devis ou divers documents les valeurs sont réputées bonnes, les frais engendrés seront facturés en sus.

Il ne sera pas possible de contester les définitions et caractéristiques de nos matériels, en aucun cas le fait d'avoir des composants de marques différentes (à conditions que ceux-ci aient les caractéristiques requises et correspondent aux mêmes normes) ne peut entraîner le blocage d'un règlement, directement ou indirectement, sauf stipulations contraires spécifiées sur la commande.

Nos documents sont remis dans la majorité des cas en langue française, il sera toutefois possible que nous vous fournissions certains documents en langue anglaise et notamment dans le cas de produits d'importation.

Nos matériels (groupes haute, très haute ou ultra haute pression, groupes électrogènes, groupes hydrauliques, compresseurs, tableaux, automatismes, électroniques...) ne sont pas équipés de dispositif de protection contre les surtensions d'origine atmosphériques, du réseau de distribution ou dues à de fausses manœuvres. Nous déclinons toute responsabilité sur les conséquences engendrées par ces phénomènes. A la demande de nos clients et/ou à la suite de nos offres de prix nous pouvons installer des parafoudres, étant bien entendu que ceux-ci n'assurent pas une protection absolue.